

Dossier d'inscription

Accueil de loisirs du mercredi

Année 2018/2019

- Les inscriptions sont obligatoires et uniquement par écrit (pas par téléphone)
- Toute inscription ou annulation sera prise en considération jusqu'au samedi 12 heures pour le mercredi suivant par 2 modes d'inscription :
 - o Directement à l'accueil de loisirs, le mercredi de 17h à 18h30
 - o Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- Au-delà du samedi 12 heures pour le mercredi qui suit, ce sera en fonction du nombre de places restantes :
 - o Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- Le prélèvement automatique est possible
- Le paiement à la fin du mois seulement

Coordonnées de l'A.P.L.A. :

Siège administratif

Espace Echanson, 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles les vignes

Tél : 02 41 76 19 15

Mail : accueil@asso-apla.fr

Blog: www.asso-apla.fr

Accueil de loisirs

Espace Loisirs, rue des vignes, 49112 Pellouailles les vignes

Tél : 09 61 07 09 42 ou 02 41 76 76 25

Horaires: Mercredi de 12h00 à 18h30

Un projet et du sens :

Le projet pédagogique :

L'accueil de loisirs de Pellouailles les Vignes est un lieu qui participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de se construire, à son rythme dans un environnement adapté à ses envies et ses besoins.

Il s'agit donc concrètement de :

- Répondre au bien être de l'enfant
- Garantir son bon développement
- Eduquer au vivre – ensemble
- Permettre l'ouverture sur le monde
- Accompagner dans la réalisation de projets

Chaque âge à ses besoins et son rythme, ainsi sont constituées quatre tranches d'âges :
3/6 ans ,6/9 ans et 9/11 ans.

Pour illustrer ces différents objectifs, voici le détail du rythme d'une journée.

De 12h15 à 13h00	Repas en self
De 13h00 à 13h15	Temps de jeux libres (sauf les enfants qui font la sieste)
De 13h30 à 14h00	Temps de retour au calme pour toutes les tranches d'âges
De 14h00 à 15h15	Propositions d'animations par les animateurs
De 15h15 à 16h15	Aménagement d'espaces de jeux et d'animations autonome.
De 16h15 à 16h45	Goûter
De 16h45 à 18h30	Temps de jeux libres par tranches d'âges pour privilégier un accueil personnalisé.
De 17h00 à 18h30	Accueil du soir

Des grands jeux, des sorties (3 dans l'année), des projets d'enfants, des apéros parents sont organisés.

L'équipe pédagogique :

Direction et animation :COMPAIN Dominique

Animation : TOURNEUX Justine, LE MARREC Pauline, LECOQ Nathalie, HERSANT Amandine et LANDRAU Pauline

Personnel de service et restauration : VITOUR Thérèse et LECLEVE Sylvie

A savoir :

L'organisation de l'ALSH se poursuit comme l'année dernière

Pour les **3-4 ans**, un temps de sieste et un temps de jeux

Pour les **5-6 ans**, une sieste pour les moyennes section jusqu'en avril (en lien avec le fonctionnement de l'école) et un temps calme allongé pour les grandes sections. Un espace de jeux sera aménagé avec une activité proposée en semi-autonomie. En fonction du programme et de leurs envies, ils pourront rejoindre les 6-9 ans pour des animations.

Pour les **6-9 ans**, des animations seront proposées par l'équipe d'animation durant 1 heure et un temps de jeux et d'animations autonomes sera aménagé durant le reste de l'après midi (propositions d'enfants, temps de parole, jeux libres, participation à la vie du centre...)

Les 9-11 ans (CM1-CM2) seront accueillis au centre de loisirs soit la 1/2 journée avec ou sans repas de 12H à 18H30, soit à l'activité de 14H à 16H et accueil libre de 16h à 18H. Les activités proposées seront similaires à celles de la jeunesse. Les tranches d'âge se rencontreront en fonction des projets. Une plaquette d'information pour les activités sera disponible.

Un fonctionnement et un règlement spécifique :

INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après

a. Conditions

Les enfants âgés de 3 ans révolus ou scolarisé, domiciliés sur la commune de Pellouailles-Les-Vignes, sont accueillis en priorité.

Toutefois, toute personne scolarisée ou travaillant sur la commune sera assimilée pellouaillais.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel et à l'aide d'un bulletin d'inscription. (Disponible sur le blog : www.asso-apla.fr)

b. Lieux et horaires

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures
- A l'Espace Loisirs : 17h à 18h30

Après le samedi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement à :

- A l'Espace Loisirs le jour même.
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr

c. Documents à fournir

Un dossier administratif annuel, valable de 1^{er} juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire :

- *Dossier enfant signé*
- *Bulletin d'inscription pour l'année 2018/2019*
- *Règlement de la cotisation familiale annuelle*
- *Attestation du quotient familial*
- *Attestation de la responsabilité civile de l'enfant*

Nb : Si vous avez déjà fourni ce dossier à partir du 1^{er} juillet 2018, il n'est pas nécessaire de le refaire.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

ADHÉSION

Une cotisation familiale obligatoire, valable du 1^{er} juillet n au 30 juin n+1 offre l'accès à tous les loisirs organisés par l'association.

PRIX ET PAIEMENT

La facturation des ½ journée avec ou sans repas est établie sur la base du tarif journalier, en fonction du quotient familial à jour lors de l'inscription, appliqué au nombre de journées pour lesquelles l'enfant a été inscrit. Pour les activités passerelles jeunes 9-11 ans, le tarif est fonction de l'activité, à partir de 3 €.

- Une facture à terme échu et globale par famille sera transmise par l'intermédiaire des messageries électroniques ou par les enfants et devra être réglée aux échéances indiquées, au plus tard le 10 du mois.

Le paiement peut se faire selon 3 modes :

- Sans déplacement :

Nous retourner un relevé d'identité bancaire (RIB) pour les nouvelles familles

- Dépôt dans la boîte aux lettres de l'Espace Echanson.

Uniquement par chèque bancaire ou postal, par chèques vacances, par chèques CESU

- Tout paiement en espèces est à transmettre uniquement en main propre à l'Espace Loisirs les mercredis ou à l'Espace Echanson.

En cas de difficultés de paiement, les parents sont invités à prendre contact auprès de l'A.P.L.A., l'assistant social ou la mairie.

		DE 0 A 600		DE 601 A 800		DE 801 A 1200		DE 1201 A...	
		REPAS	SANS REPAS	REPAS	SANS REPAS	REPAS	SANS REPAS	REPAS	SANS REPAS
Enfant de la commune	Journée	7,52 €	6 €	10,36 €	8,84 €	11,01 €	9,49 €	11,93 €	10,41 €
	Demi-journée	5,52	3,50 €	9,39 €	7,87 €	10,04 €	8,52 €	10,96 €	9,44 €
Enfant assimilé commune	Journée	7,52 €	6 €	11,91 €	10,16 €	12,66 €	10,91 €	13,71 €	11,97 €
	Demi-journée	5,52	3,50 €	10,80 €	9,05 €	11,56 €	9,80 €	12,60 €	10,85 €
Enfant hors commune	Journée	7,52 €	6 €	13,20 €	11,68 €	13,85 €	12,33 €	14,77 €	13,25 €
	Demi-journée	5,52	3,50 €	12,23 €	10,71 €	12,88 €	11,36 €	13,80 €	12,28 €

PENALITES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

Tout impayé peut induire l'exclusion temporaire ou définitive des enfants à l'accueil de loisirs.
 Tout retard de paiement entraîne la mise en recouvrement avec frais par un service contentieux.

LES AIDES POSSIBLES

CHEQUES VACANCES et CHEQUES CESU:

Vos chèques vacances ou CESU peuvent être utilisés en règlement partiel ou total

CCAS : Comité communal d'action sociale – mairie :

Le CCAS peut attribuer des aides au vu du quotient familial. Adressez-vous au secrétariat de mairie muni de tous vos justificatifs de revenu avant votre inscription à l'A.P.L.A.

Des comités d'entreprises participent certaines fois, renseignez-vous.

ANNULATIONS ET DESISTEMENT

Tout désistement se fera par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr et non par téléphone avant le samedi 12 heures pour le mercredi qui suit.

Les journées d'absence seront remboursées uniquement en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical.

HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 11h50 (pour les maternelles) et 11h55 (pour les élémentaires) à 18h30.

Un respect précis des horaires sera exigé.

SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CE2 sera autorisé à partir seul.

Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- par une personne autorisée par écrit au préalable

- et une personne majeure ou étant au minimum en Cm2

